



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>18682</b>	De <b>M. Denis Bernaert</b> ( Non inscrit - Yvelines )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Santé et prévention		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> > santé	<b>Tête d'analyse</b> > Pénurie de pédiatres	<b>Analyse</b> > Pénurie de pédiatres.
Question publiée au JO le : <b>11/06/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Denis Bernaert appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur la pénurie de pédiatres. On constate en France une hausse du taux de mortalité infantile qui est supérieure à la moyenne européenne. Au classement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la France a progressivement décroché de la 9<sup>e</sup> à la 26<sup>e</sup> place entre 1989 et 2021, très loin derrière la Suède, la Finlande, la Norvège (2,1) ou l'Italie (2,4). En 2021, 2 700 enfants de moins de 1 an sont décédés en France. Parmi eux, 1 200 décès périnataux annuels sont actuellement considérés comme évitables. Cet indicateur statistique est reconnu comme un marqueur de la qualité des soins obstétricaux et pédiatriques d'un pays. Depuis 2012, on constate également une hausse de 4 % du diabète insulino-dépendant chez l'enfant, une augmentation des troubles du neurodéveloppement, sans oublier un mal-être grandissant qui se traduit par une hausse des idées suicidaires et du nombre de passage à l'acte. Face à ces constats alarmants, la France ne compte plus que 8 500 médecins-pédiatres, se situant qu'au 22<sup>e</sup> rang sur les 31 pays de l'OCDE. Et beaucoup d'entre eux vont partir à la retraite très prochainement. Ces constats sont inquiétants pour la santé des enfants. Aussi, il lui demande quelles pistes de réflexions sont à l'étude pour enrayer la pénurie de pédiatres en France, pour réduire le taux de mortalité infantile et plus généralement pour prendre en compte avec les moyens suffisants la santé des plus jeunes.